

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c.C.27.1) le rapport financier 2025 ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 5 mai 2026 à 19h30 à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 100, place de la Mairie, Mont-Blanc.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 29^e jour d'avril deux mille vingt-six.



Caroline Fouquette

Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe